

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 21-2007

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre à dix huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 04 septembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 32 (quorum atteint)
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 35

Présents(es)

Bérengère ANDRE,
Jean-Claude ARMAND,
Gérard AZIBI,
J-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Robert BONTOUX,
Jean Pierre BUIX,
Pierre COMBES,
Gérard COUPON,
Pierre ETIENNE,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,

Jean-Claude HUMBERT,
Pierre JOLY,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOQ
Nadia MACIPÉ,
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR
Alain MONGE
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,
Marianne ORY,
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,

Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,
Catherine VESPIER,
Jean-François SIAUD,
Autres :
Jean-Luc GAUCHET,
Frédéric GIRARD,
Lionel TARDY,
Gilberte BREMOND,

Pouvoirs :

Michèle EYBALIN pouvoir à Marianne ORY, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Paul ARNOUX pouvoir à Pierre Combes

Excusés(es)

Paul ARNOUX, Paul AUMAGE, Jean BESSON, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Michèle EYBALIN, Eliane GIRAUD, Michel GRÉGOIRE, René PLANES,

Objet : CONTRAT DE LOCATION POUR LES BUREAUX DU SMBP AVEC LA MAIRIE DE SAHUNE

Le Président informe le Comité Syndical que la Commune de Sahune a proposé au Syndicat Mixte la location de Bureaux pour le Siège administratif du SMBP, sur la totalité du gîte communal, sis bâtiment de la Mairie, le Village 26510 Sahune, et pour 66m² de surface utile.

Outre la jouissance du bien ci-dessus, un certain nombre de locations de la salle de réunion du 1^{er} étage et de la salle polyvalente du second étage, définies sur le contrat de location, seront prises en compte dans le loyer, moyennant une planification hebdomadaire.

La présente location sera consentie moyennant un loyer mensuel de 468 € payable au 1^{er} de chaque mois. Les frais d'eau potable sont compris dans le loyer, les autres frais sont à la charge du preneur.

Le contrat de bail sera établi pour 3 ans, renouvelable à tacite reconduction, et commencera à courir le 1^{er} octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2010.

Le loyer sera réévalué automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers calculé par l'INSEE.

Le propriétaire et l'occupant seront soumis, pendant la durée du contrat aux obligations résultant de la loi et des usages locaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical accepte ces propositions, et donne mandat au Président pour signer tout acte relatif à ces dossiers.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD